

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille vingt et un, le quinze décembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est
réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 19 heures
00 sous la présidence de M. Patrice DUNAND, président.

*Affichage de la convocation
09 décembre 2021*

Nombre de délégués présents : 42

Nombre de pouvoir(s) : 8

Présents : Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Michel BRULHART, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, M. Denis LINGLIN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Khadija UNAL, Mme Patricia REVELLAT, M. Lionel PERREAL, Mme Martine JOUANNET, Mme Véronique BAUDE, M. Ivan RACLE, Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Dominique COURT, M. Georges DESAY, Mme Véronique GILLET, M. Loic VAN VAEREMBERG, Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP, Mme Christine BLANC, Mme Agathe BOUSSER, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. GILLES CATHERIN, Mme Anne FOURNIER, M. Chun Jy LY, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Gaëtan COME, Mme Céline FOURNIER, Mme Sharon JONES, Mme Annie MARCELOT, Mme Catherine MITIS, M. David MUNIER, M. Bernard MUGNIER .

Pouvoir : M. Jean-Pierre FOUILLOUX donne pouvoir à M. Michel BRULHART, Mme Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à M. Jacques DUBOUT, M. Jack-Frédéric LAVOUE donne pouvoir à Mme Sharon JONES, M. Claude CHAPPUIS donne pouvoir à Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Pascale ROCHARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN, M. Kévin RAUFASTE donne pouvoir à M. Ivan RACLE, Mme Séverine RALL donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Martine VIALLET donne pouvoir à M. Bernard VUAILLAT

Absents excusés : Mme Marie-Christine BARTHALAY, M. Roger GROSSIORD M. Christophe BOUVIER .
Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER

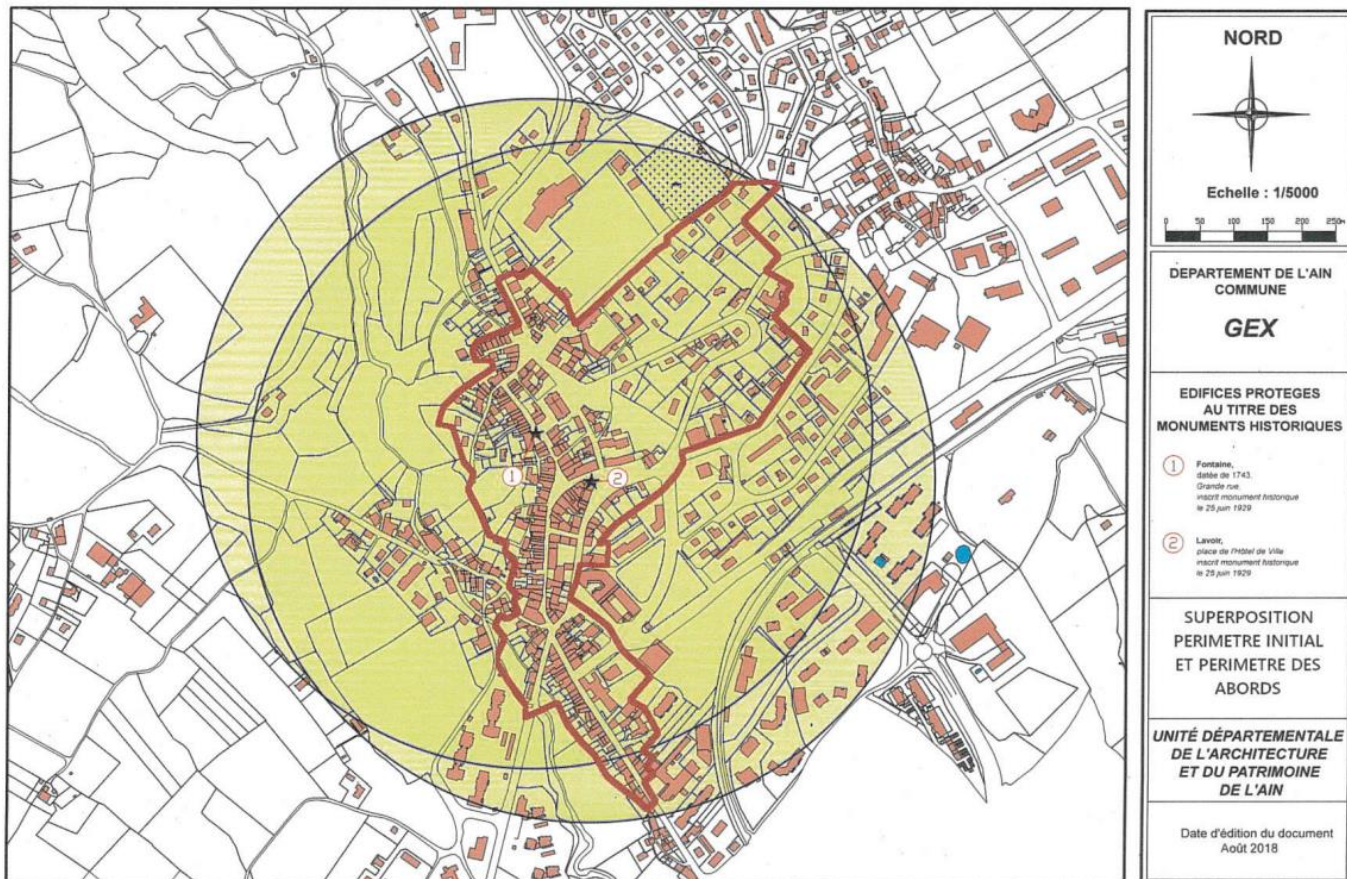
N°2021.00306

Objet : Périmètre délimité des abords (PDA) - Commune de Gex

Monsieur le vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme informe le Conseil communautaire que conformément à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 7 juillet 2016, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé à la commune de Gex d'ajuster le périmètre délimité des abords des monuments historiques (fontaine et lavoir) et de le substituer au périmètre actuellement en vigueur.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex, compétente en matière de procédure d'urbanisme est sollicitée par l'Architecte des Bâtiments de France pour valider, par délibération, le périmètre délimité des abords proposé sur la commune de Gex afin qu'il puisse être mis en enquête publique.

La commune de Gex, par délibération n° 2021-104 du conseil municipal qui s'est tenu le 4 octobre 2021, a validé le périmètre proposé :



La délibération communale et les documents associés transmis par l'Architecte des Bâtiments de France sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques de la commune de Gex en vue de la mise en enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Pays de Gex à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié conforme
Gex, le 15 décembre 2021

Le président
P.DUNAND



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Cc du pays de gex

N° de SIREN: 240100750

Numéro Acte de la collectivité locale: C2021_00306

Objet acte: perimetre delimite des abords pda commune de gex

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 001-240100750-20211215-C2021_00306-DE

Rapport d'erreur(s):